

« La vocation, enfin, c'est cet attrait, ce goût, cette inclination qui fait pencher nos préférences vers tel ou tel état. De même que l'aptitude, l'attrait n'est qu'un des signes de la vocation, et aussi un instrument dont Dieu se sert pour amener une âme à obéir à ses vues sur elle, mais il en a également emprunté le nom.

« Or, ce qui manque à la plupart de nos élèves, relativement au sacerdoce, ce qu'ils ont besoin que nous leur donnions, et ce qu'avec l'aide de la grâce il dépend de nous de leur donner, c'est la vocation selon ce dernier sens... » — Nous croyons que ces paroles ne manquent pas de justesse, et immédiatement nous passons aux points indiqués — nous réservant un mot d'explication au sujet de la vocation au sens strict, tel qu'indiqué dans la citation.

VOCATION ET PRIÈRE. — La valeur impétratoire (1) de la prière est grande ; le Sauveur lui-même n'a pas mis de bornes à son efficacité : *Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam. . . Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.* (JOAN. XIV, 13-14.) Cette valeur impétratoire est, comme cause seconde, exécutrice de l'ordre de la Providence. Elle entre dans le plan providentiel avec des effets déterminés qu'elle produit d'une efficacité propre : *Voluntatem timentium*

(1) Le Père Lhoumeau (La vie spirituelle à l'école du B. G. de Monfort, p. 248) nous fait remarquer que l'on a trop souvent confondu la valeur impétratoire de la prière avec la force ou vertu d'impétration, qui est le fruit propre de la prière et ne peut être dit du mérite qu'au sens large. La valeur, en effet, c'est le prix ou le mérite d'un acte, auquel correspond une rétribution : ici la justice est plus ou moins en cause, selon qu'il s'agit du mérite rigoureux ou de celui de convenance. Quant à la prière, elle peut être, il est vrai, considérée comme une bonne œuvre ; et, à ce titre, elle aussi a sa valeur ou son mérite, soit rigoureux, soit de convenance ; mais envisagée comme demande, elle n'a pas à proprement parler une valeur, c'est plutôt une force ou une vertu d'impétration. Je n'obtiens pas, en effet, parce que mon action est méritoire, mais parce que je demande au nom de Jésus-Christ dont la promesse et les mérites donnent force à ma prière. En priant je ne m'adresse pas à la justice, mais à la bonté de Dieu. De là vient que l'impétration et le mérite sont séparables. Les saints, par exemple, dans le ciel, prient et obtiennent, bien qu'ils ne puissent ni mériter ni satisfaire. Plus loin, il fait remarquer que si nous pouvons renoncer à toute la valeur satisfaisante de nos œuvres en faveur du prochain, nous ne pouvons pas renoncer à la valeur impétratoire de toutes nos œuvres bonnes : car, cette valeur, au moins en partie, nous est nécessaire pour notre salut et notre sanctification selon la volonté divine.